

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 juillet 2025**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 26/06/2025

Délibération N° D-2025-0307-12

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur BOHR Freddy a donné pouvoir à M. LASTHAUS Jean-Claude pour voter en son nom.

Madame BERBACH Gisèle a donné pouvoir à M. BURGER Gaston pour voter en son nom.

Madame ROTH Mireille a donné pouvoir à M. GROSSKOST Alain pour voter en son nom.

Madame DIETRICH Isabelle a donné pouvoir à M. HUCKERT Claudine pour voter en son nom.

Madame JULES Adeline a donné pouvoir à M. VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame HALTER Estelle.

Objet : Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (FIPHFP)

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le rapport annuel 2024 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Le taux d'emploi réglementaire de travailleurs handicapés est fixé à 6 %.

Effectif total en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2024 : 60,93

Effectif Total Rémunéré (ETR) déclaré au 31 décembre 2024 : 74

Nombre légal des BOE 2024 (ETR x 6 %) : 4

Effectif total des Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi (BOE) au 31 décembre 2024 : 5

Taux d'emploi direct (Nombre de BOE / ETR) x 100 : 6,76 %

La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland :

- emploie 5 bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31/12/2024,
- a dépensé en fournitures réalisées auprès d'un établissement adapté : 0,00 €
- a dépensé en faveur de l'insertion professionnelle : 0,00 €.

Contribution 2025 à régler : 0,00 €

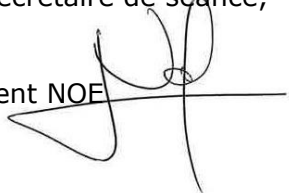
La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland satisfait à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sur la déclaration 2025 concernant l'année 2024 et n'est donc pas redevable de la contribution forfaitaire.

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 juin 2025, après délibération, le Conseil Communautaire **approuve** le rapport annuel 2024 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Fait à Truchtersheim, le 07 juillet 2025

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

